



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARIL Daniel, Maire.

Votants : 12
Présents : 10
Pouvoir : 1
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.01.2024

Présents : Mr BARIL Daniel, Mme MATT Jeannine, Mr TREMOUILLE Serge, Mmes DUPUY Sandra, GOULMY Aurélie, ADRIAN Stéphanie, Mr AYMARD Bertrand, Mme GODARD Sophie, Mrs HATTE Bernard, BORIS Sébastien.

Absents : Mr MARTINS Antonio, Mr REYNIER Jean-François (pouvoir Mr Serge TREMOUILLE)

Mme ADRIAN Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Participation financière à la revue municipale

Le Maire indique au Conseil Municipal que pour aider au financement de la revue municipale, des encarts publicitaires ont été proposés aux entreprises et fournisseurs qui travaillent pour la commune ou qui sont installés sur celle-ci.

Le montant minimum de participation a été fixé à 50 €.

Après consultation des entreprises, 34 d'entre-elles ont donné leur accord pour les participations suivantes :

- ALLIANZ BON D	50 €
- SOCAMA	50 €
- MAISON ET SERVICES Mr Tassel	50 €
- A.M.O FAÇADES	50 €
- LD BUREAUTIQUE	50 €
- LAGARDE ET LARONZE	50 €
- RESTAURANT LA TERRASSE	70 €
- ETS DESPLANCHES JACQUES	50 €
- JOFFRE Florian	50 €
- BOURDET FREDERIC	50 €
- MONTASTIER	50 €
- L'OASIS	50 €
- AUX PETITS BONHEURS	50 €
- B BLOX	50 €
-SAS BAMBOU	50 €
- CARRIERES LACHAUX	50 €
- AEL	50 €
- INTERMARCHE LOUMAX	50 €
- COCKTAIL CONCEPT	50 €
- PAROT VI	50 €
- BORDE J.Luc	50 €
- TRANSPORTS VEYSSET	50 €
- ALLEZ ET CIE	50 €
- BRUNEAU Stéphane	50 €
- DEVAUD TP	50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20240125-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Affichage : 26/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



- LES COMPAGNONS REUNIS	100 €
- CHRIS LAVAGE	50 €
- DG PAYSAGE	100 €
- GARAGE MERCIER	100 €
- SARL MOUNEYRAC	200 €
- SOULIER TP	50 €
- FRAYSSE TP	100 €
- VEDRENNE Pierre	50 €
- PEPINIERE THIBAUT	50 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ces participations d'un montant total de 2 070 €.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20240125-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prefet 26/01/2024

Affichage 26/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

